

COÛTS DES FORMATIONS HT par personne

TECHNIQUE/TERTIAIRE
455€ HT / jour

HABILITATION B2TL
650€ HT / jour

PASSTHRU
500€ HT / jour

Test Aptitude Climatisation
349€ HT
(sans prise en charge)

INTRA/GROUPE
Contactez-nous

INFORMATIONS FINANCEMENTS selon les participants

SALARIES d'entreprises relevant de l'OPCO Mobilités – Branche des services de l'automobile en France métropolitaine :

À JOUR des cotisations obligatoires (URSSAF et OPCO M) * :

- **Prise en charge à 100%** du coût des formations dans la limite des fonds disponibles.
- **Démarches administratives simplifiées** pour les entreprises.

NON À JOUR de la contribution conventionnelle OPCO M * :

Entreprises de 1 à 10 salariés* :

- Subrogation de paiement
- Démarches de prise en charge par nos soins des coûts de formation

Entreprises de 11 salariés ou plus :

- Pas de subrogation de paiement
- Démarches de prise en charge par vos soins
- Facturation des coûts de formation à l'entreprise du stagiaire

* A l'exception des formations TERTIAIRES & PASSTHRU : La demande de prise en charge est à effectuer par l'entreprise auprès de l'OPCO Mobilités (budget « Droit Commun »)

NON SALARIES d'entreprises inscrits au répertoire des métiers et à jour de ses cotisations URSSAF :

(Relevant du FAFCEA ou de l'AGEFICE)

- Frais d'inscription et de participant HT par jour et par personne, à charge de l'entreprise : **149€ HT ***
- Avance de TVA par jour sur les coûts pédagogiques : **49€ ***
- Subrogation de paiement et démarches de prise en charge réalisées par DAF CONSEIL, pour les coûts de formation dans la limite de 100h de formation par personne et par an *

* À l'exception des formations TERTIAIRES & PASSTHRU : La demande de prise en charge est à effectuer par l'entreprise auprès de l'AGEFICE ou du FAFCEA.

SALARIES d'entreprises ne relevant pas de l'OPCO Mobilités / NON SALARIES ne relevant pas du FAFCEA ou de l'AGEFICE :

- Pas de subrogation de paiement,
- Démarches de prise en charge à réaliser par vos soins,
- Facturation des coûts de formation à l'entreprise du participant.

BON À SAVOIR CONCERNANT L'INSTITUT AD

L'INSTITUT AD est certifié QUALIOPi depuis le 09 décembre 2021.

Notre certificat est consultable sur notre site internet :

<https://www.institut-ad.fr/l-institut-ad>



Notre offre de formation est disponible et ouverte aux personnes en situation de handicap, en fonction des besoins et des adaptations à mettre en œuvre.

Contactez l'INSTITUT AD pour réaliser une analyse spécifique de votre demande.



Pictogrammes AGEFIPH

1- GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de prestations de services ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'Institut AD et ses clients. Elles s'appliquent à toutes les formations dispensées par l'Institut AD et ses prestataires.

Les conditions générales peuvent être modifiées à tout moment, sans préavis par l'Institut AD et sont applicables à toutes les prestations.

2- CONDITIONS D'INSCRIPTION

Respecter les prérequis détaillés et appartenir au public concerné par le programme pédagogique.

Les demandes d'inscription ne sont prises en compte qu'après réception du bulletin d'inscription dûment complété accompagné de son règlement et des documents nécessaires à l'enregistrement du stagiaire.

L'offre de formation INSTITUT AD est disponible et ouverte aux personnes en situation de handicap en fonction des besoins et des adaptations à réaliser. Lors de l'inscription du participant un contact permet de définir en amont les aménagements à prévoir en fonction des besoins spécifiques identifiés.

3- TARIFS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Le tarif de la formation est indiqué sur la page GUIDE TARIFAIRE et concerne l'ensemble des formations, quel que soit le statut du participant.

Tous les tarifs sont majorés du taux de TVA en vigueur.

Toute formation commencée est due en totalité.

Le règlement de la formation doit s'effectuer en fonction des conditions remplies par l'entreprise du participant et par celles de chaque organisme financeur.

4- CONDITIONS D'ANNULATION

PAR L'INSTITUT AD :

Si, pour une raison indépendante de notre volonté, nous sommes contraints d'annuler une formation, le règlement de la formation concernée sera restitué ou pourra servir d'avoir pour toute autre formation auprès de notre organisme, au choix de l'Entreprise.

PAR LE PARTICIPANT :

- Sauf cas de force majeure extérieur à l'entreprise dûment justifié (maladie, accident, décès conjoint/parents du 1er et 2ème degré, enfant malade avec certificat médical, convocation officielle en justificatif sous 48h) en cas d'annulation tardive (moins de 21 jours avant le début de la formation) ou de non-présentation du stagiaire le jour de la formation, nous facturerons à l'Entreprise ou au stagiaire à titre individuel, des frais d'annulation de 50% du prix de la formation.

- Toute annulation d'inscription devra être confirmée par écrit.

5- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les documents mis à disposition du client et/ou du stagiaire sont protégés par la réglementation de la propriété intellectuelle. En conséquence, l'exploitation des documents sans autorisation expresse préalable et écrite de l'Institut AD est interdite.

6- LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les données contenues dans le bulletin d'inscription et faisant l'objet d'un traitement automatisé ne seront utilisées par l'Institut AD qu'aux bonnes fins d'actions de formation et de leur gestion. Conformément à la loi dite «Informatique et Liberté», le bénéficiaire de la formation dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données.

7- LITIGES

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes.

8- CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Voir recto : GUIDE TARIFAIRE (les prises en charges varient en fonction des statuts des participants et des conditions de chaque organisme financeur.

Pour tous les participants aux formations, quel que soit le statut : Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre formation et le solde de votre budget annuel auprès de votre organisme financeur. Toute modification de ces modalités en cours d'année fera l'objet d'une révision du tarif facturé de la formation.

Les modalités tarifaires et de prise en charge annoncées sont valables au moment de l'inscription. Toute modification de ces modalités en cours d'année fera l'objet d'une révision du tarif facturé de la formation.